

Compte rendu de la séance du 14 septembre 2020

Secrétaire(s) de la séance: Karine BOURGOIN

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 août 2020

Désignation du secrétaire de séance.

- 1- Remboursement subvention judo club clérençois
- 2- DETR 2020
- 3- Création commission cantine
- 4- Désignation des membres de la commission cantine
- 5- Subvention coopérative scolaire
- 6- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 7- Proposition de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Délibérations du conseil:

Remboursement subvention Judo Club Clérençois (DE 2020_063)

Monsieur le Maire rappelle que le judo-club clérençois a sollicité auprès du conseil municipal une subvention exceptionnelle de 1000€ pour pallier à des difficultés financières (rémunération du professeur) en septembre 2019.

Cette subvention de 1000€ leur a été attribuée à l'issue du conseil municipal du 6 septembre 2019.

Aujourd'hui, cette association est mise en veille, elle n'a pas utilisé cette somme.

L'association demande à rembourser la mairie car cette subvention est restée sur leur compte bancaire et elle ne servira plus à l'avenir.

L'association fera un chèque d'un montant de 1000€ à l'ordre du trésor public.

Cette recette sera imputée au compte 7788 (produit exceptionnel divers)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération :
Approuve à l'unanimité.

DETR 2020 (DE 2020_064)

Le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2020, un projet avait été retenu, la création d'un nouveau préau pour l'école car nous avons un problème d'engorgement du couloir lors de l'arrivée des parents vers les classes de maternelles.

La solution consiste à créer un préau dans l'alignement du dortoir.

Il expose ensuite au Conseil Municipal le détail des travaux envisagés , avec un accès depuis l'extérieur pour la classe 2 , dégageant ainsi de la place pour l'accès par le couloir actuel pour la classe 1, pour un montant de travaux estimé à **73 800 € TTC** honoraires compris.

Lors de la réunion de travail, ce projet avait été retenu pour être présenté pour une demande de subvention pour 2020 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dans le cadre du volet « bâtiments publics communaux ».

Le Maire rappelle que le conseil d'école s'est réuni le 9 juin 2020.

Lors de cette réunion, l'équipe enseignante a fait part à Mr le Maire et à Mr Pinard que le projet du préau ne leur convenait plus.

Il est donc nécessaire de redéposer rapidement un dossier à la préfecture.

Ce projet consiste à poser une casquette le long de l'ancien préau et la rénovation de la façade du dortoir ainsi que la pose d'un dôme pour créer une zone d'ombrage dans la cour des petits.

Montant préau TTC	21 330.50 €
Montant bardage TTC	4 717.61 €
Montant dômeTTC	16 713.60 €
Montant total du projet TTC	42 761.71 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération :
Approuve à l'unanimité.

Création commission cantine (DE 2020 065)

Monsieur le Maire demande la création de la commission Cantine en rappelant que la mairie a repris la gestion et qu'il convient maintenant d'organiser des réunions entre les élus et le personnel de la cantine pour aborder l'organisation de ce service.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le vote pour la création de la commission Cantine.

Désignation des membres de la commission cantine (DE 2020 066)

Le Conseil Municipal forme les commissions communales et désigne les vice-Présidents de ces commissions, le Maire étant Président de droit.

Le Conseil Municipal désigne six membres maximum par commission.

Commission Cantine :

Pascale DELAUNAY - Vice-Présidente

Antoine PINARD

Karine BOURGOIN

Yvette BOURREAU

Patrick GUIET

Subvention 2020 pour la coopérative scolaire (DE 2020 067)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la réunion du 31 août 2020 était à l'ordre du jour le vote des subventions attribuées aux associations.

La subvention pour la coopérative scolaire n'a pas été votée lors de cette séance car l'assemblée délibérante souhaitait prendre connaissance du bilan qu'ils n'avaient pas en leur possession.

Mr Thierry Roland directeur de l'école a fourni depuis le bilan aux commissions associations et finances.

Mme Isabelle Horrault vice-présidente de la commission associations présente le bilan.

Mr le Maire propose une subvention du même montant qu'en 2019 c'est à dire:

- Financement des voyages scolaires:	2 500.00€
- Budget commun:	460.00€
-Fête de Noël:	810.00€
TOTAL:	3 770.00€

Madame Halabi demande des précisions sur le budget commun.

Mr Pinard répond qu'il s'agit d'un budget qui regroupe les achats des jeux , équipements pour l'école et fournitures scolaires pour les petits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité selon le détail ci-dessus.

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorale (DE 2020 068)

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres de la commission de contrôle au sein du conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

(pour les communes de + de 1000 habitants : le quorum sera atteint lorsque les 3/5 des membres seront présents)

Titulaire	Liste	Suppléant (pas obligatoire)
Isabelle HORRAULT	Ensemble pour Cléré	
Frédéric ADIEN	Ensemble pour Cléré	
Audrey GOUYER	Ensemble pour Cléré	
Yvette BOURREAU	Vivons, agissons pour notre commune	
Patrick GUIET	Vivons, agissons pour notre commune	

Proposition de commissaires pour la CIID de la CCTOVAL (DE 2020 069)

Le Maire a remis à chaque conseiller le courrier de la communauté des communes demandant la désignation de délégués à la commission intercommunale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont proposés:

Madame Emilie HALABI commissaire titulaire
Monsieur Patrick GUIET commissaire suppléant

